



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 9

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'honorer ses engagements et de compléter la construction de quatre voies sur le tronçon de la route 32 qui traverse la ville de Winkler ainsi que de prendre en charge tous les frais de construction, tel qu'il avait été convenu; qu'il tienne compte des responsabilités qu'assume son ministère au chapitre de la construction routière en régions rurales; qu'il prenne en considération l'importance stratégique de ce projet de construction routière puisqu'il favorisera notamment la croissance et le développement économique de la ville de Winkler et de sa zone commerciale; qu'il tienne compte de l'importance de l'apport de Winkler et de sa zone commerciale à l'économie de la province et qu'il replace parmi ses priorités ce projet pour la saison de construction de 2004. (C. Hildebrand, D. Thiessen, N. Dueck et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que soit soutenu le programme projeté de coopératives. (Z. Browning, D. Paluck, T. Stevensen et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre du Manitoba avise la ville de Winnipeg que le gouvernement provincial ne permettra pas une augmentation de la taxe sur les ventes sans qu'un référendum soit tenu comme l'exigent les mesures législatives sur l'équilibre budgétaire. (M. Spielvogel, E. Malbasa, W. Helgason et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Finances et le vérificateur général envisagent d'entreprendre une enquête approfondie sur la gestion provinciale de la pêche de dorés jaunes sur le lac Winnipegosis. (L. Genaille, E. Baumung, C. Nepinak et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les gouvernements provincial et fédéral envisagent de régler les demandes d'indemnisation non traitées depuis l'inondation du siècle de 1997 avant d'entreprendre de grands travaux d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge; qu'il envisage de veiller à l'évaluation, à la mise à jour et à la mise en œuvre des mécanismes d'indemnisation en cas d'inondation avant le début des travaux d'agrandissement du canal de dérivation et qu'il envisage de régler les questions en suspens relativement aux inondations, comme la menace d'inondations artificielles et le désir du public de voir clarifier les règles d'exploitation du canal de dérivation. (M. Clifton, R. Starr, R. Klassen et autres)

Le président dépose le rapport annuel de l'Ombudsman pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2002.

(Document parlementaire n° 7)

M. le *ministre* SMITH dépose les rapports trimestriels de la Société des alcools du Manitoba — période de six mois — du 1^{er} avril au 30 septembre 2003.

(Document parlementaire n° 8)

M. le *ministre* LATHLIN dépose :

le rapport annuel du Fonds de développement économique local pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003;

(Document parlementaire n° 9)

les rapports trimestriels du Fonds de développement économique local — période de six mois — du 1^{er} avril au 30 septembre 2003.

(Document parlementaire n° 10)

M^{me} la *ministre* ALLAN propose la première lecture du projet de loi 9 — *Loi sur le Conseil de l'immigration du Manitoba/The Manitoba Immigration Council Act* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. ROCAN, M^{mes} OSWALD et TAILLIEU, M. JHA ainsi que M^{me} ROWAT font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JENNISSON voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 27 novembre 2002, notamment : de faire croître l'économie, d'améliorer les services de santé, d'ouvrir 1 000 nouveaux lots pour chalets et 1 000 nouveaux terrains de camping;

- b) n'ait pas répondu efficacement aux préoccupations croissantes de la population concernant le crime organisé, y compris le fait que depuis novembre 2000, trente-sept meurtres et tentatives de meurtres liés aux bandes de motards ont eu lieu au Manitoba;
- c) n'ait pas mis sur pied une stratégie économique à long terme visant à améliorer la très faible croissance du nombre d'emplois;
- d) n'ait pas réagi comme il se devait de le faire à la crise de l'EBS et n'ait pas offert aux producteurs des programmes efficaces, ce qui a eu pour effet de menacer non seulement la stabilité du secteur du bétail mais aussi celle de tous les autres secteurs de l'économie du Manitoba qui en dépendent;
- e) n'ait pas su reconnaître et favoriser l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;
- f) n'ait pas reconnu que l'équilibre budgétaire n'a été atteint qu'en raison de prélèvements importants dans les caisses d'Hydro-Manitoba et du Fonds de stabilisation des recettes;
- g) n'ait pas amorcé un examen de la régionalisation des soins de santé;
- h) n'ait pas mis sur pied une stratégie économique et fiscale à long terme visant à rendre compétitifs les taux d'imposition s'appliquant aux particuliers et aux entreprises;
- i) n'ait pas élaboré une stratégie pour que deux tiers de tous les postes d'infirmières au Manitoba soient pourvus à plein temps d'ici au printemps 2004 tel qu'il s'était engagé à le faire;
- j) n'ait pas respecté l'engagement qu'il avait pris de garantir l'accès aux études aux élèves ayant des besoins spéciaux,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

MM. HAWRANIK et CALDWELL, M^{me} MITCHELSON, M. MALOWAY, M^{me} ROWAT, M. le *ministre* RONDEAU ainsi que M. LOEWEN interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
GERRARD
GOERTZEN
HAWRANIK
LAMOUREUX
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER
REIMER
ROCAN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLEU..... 20

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY

MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
WOWCHUK..... 33

Le débat se poursuit sur la motion principale. M^{me} la *ministre* MELNICK intervient. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke